

Monsieur  
Ueli Maurer  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral des  
finances (DFF)  
3000 Berne

Par email :  
vernehmlassungen@estv.admin.ch

Genève, le 20 avril 2022

## **Consultation : Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises**

Monsieur le Conseiller fédéral,

En mars dernier, le Département fédéral des finances (DFF) a mis en consultation le projet d'Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises. Ce projet vise à mettre en œuvre le projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie dite numérique, qui a été étendu d'une manière globale aux grandes entreprises.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) tient à faire part de sa position sur ce projet compte tenu de son importance pour une partie de ses membres, et pour l'économie genevoise.

La CCIG rappelle qu'elle avait soutenu la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) validée en votation populaire en mai 2019 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une réforme de l'imposition des entreprises était nécessaire, car certains privilèges fiscaux n'étaient plus en conformité avec les exigences de la communauté internationale.

Force est de constater que les exigences de la communauté internationale, en l'occurrence l'OCDE et le G20, ont encore évolué vers une imposition dite minimale à 15% des grandes entreprises de plus de 750 millions de francs de chiffre d'affaires par année (pour le pilier 2 du projet international).

A ce stade de la procédure, la CCIG estime que le projet présenté par le DFF va dans le bon sens. Il est en effet opportun pour la Suisse d'imposer la différence pour arriver au seuil des 15% en lieu et place d'autres Etats étrangers, ceci dans le but de conserver le substrat fiscal. Il est également important que les entreprises puissent, en matière fiscale, avoir une certaine stabilité juridique ainsi qu'une visibilité sur la manière dont elles seront imposées.

Malheureusement, le cadre international est toujours relativement flou. En effet, les ministres des finances européens (ECOFIN) avait soutenu le report de la mise en œuvre du pilier 2 d'une année. A l'heure où ces lignes sont rédigées, cela n'a toujours pas été formellement décidé.

Il convient donc pour la Suisse de rester attentive à toutes les évolutions internationales et d'adapter son agenda en conséquence. Le cas échéant, la Confédération doit se tenir prête à différer la mise en œuvre du projet au niveau suisse. En effet, il ne serait pas opportun que cette réforme s'applique de manière anticipée par rapport au cadre international. En outre, les nouvelles contraintes fiscales doivent se limiter aux exigences minimales internationales prévues par cette réforme.

Il sied de constater que cette nouvelle réforme aura pour effet de porter atteinte à la compétitivité de la Suisse et à son attractivité, notamment par l'abandon d'un certain nombre de mesures incluses dans la RFFA. Il sera donc nécessaire d'améliorer significativement les conditions cadre de l'économie suisse de sorte que cette dernière reste attractive sur un plan international.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

#### **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Subilia'.

Vincent Subilia  
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Hardyn'.

Nathalie Hardyn  
Directrice du Département politique

**La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 400 entreprises membres.**